

tés de l'opposition, qui, j'en suis sûr, m'appuient, que nous ayons voulu des délibérations d'une durée illimitée à la Chambre. Le premier ministre a dit que des délibérations déraisonnables porteront les gens à croire que le régime parlementaire ne peut travailler honnêtement. Je prétends qu'il devrait être sincère dans ses affirmations dans le même discours.

Le premier ministre était absent pour la plus grande partie du débat, sauf hier et avant-hier quand il a eu l'air de vouloir prendre la parole, mais il a dû apprendre, même s'il n'était pas ici, que le porte-parole de chaque parti de l'opposition s'est dit prêt, au nom de son parti, à s'entendre quant à l'attribution et aux limites de temps pour les débats.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Lewis: C'est absolument vrai, et si le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) dit que c'est un mensonge, qu'il sache que c'est lui-même qui l'a proféré. Je ne continuerai pas dans cette veine, car ce n'est pas là-dessus que doit porter le débat.

Je dirai brièvement, car mon temps est limité, que les députés et les Canadiens devraient se rappeler qu'un comité a travaillé, non seulement au cours des derniers mois mais depuis quelques années, à modifier le Règlement et à améliorer les procédures de la Chambre. Grâce au travail du comité et à ses recommandations—mais non au premier ministre et au parti libéral—il a proposé à l'unanimité au Parlement une nouvelle manière d'envisager les prévisions de dépenses et les jours prévus. Cette décision ne venait pas du gouvernement ni du premier ministre, mais du travail d'un comité parlementaire.

En outre, et le premier ministre l'a probablement oublié, il y a maintenant 28 jours prévus pour l'opposition, mais immédiatement avant ce changement, il y avait 38 jours prévus pour l'examen des crédits et les motions de défiance, et deux, trois ou quatre années auparavant, il n'y avait pas de limite à l'examen de ces crédits au Parlement. Ces changements, je le répète à cause de l'arrogance du premier ministre, n'étaient pas le résultat d'une initiative du gouvernement, mais le résultat des recommandations d'un comité composé de représentants de tous les partis, qui a décidé cette initiative à l'unanimité.

[M. Lewis.]

Ce comité s'est donné beaucoup de peine. Ses membres n'ont pu parvenir à une décision unanime sur l'ensemble de l'article 75. De quoi le comité est-il convenu? Nous devons en constater l'importance. Je reviendrai à mon attitude dans une minute, s'il m'en reste une.

Des voix: Oh, oh.

Une voix: Cela nous inquiétait.

M. Lewis: Tout ce que je puis dire, c'est touché—si j'avais une minute de plus. Ce comité a accepté les articles 75A et 75B. Qu'est-ce que cela représente? Une tentative des partis de limiter la durée des débats. Cela veut dire que les articles 75A et 75B privent un député de ses droits, y compris celui de serrer les pouces au gouvernement, si vous voulez tant que le Règlement le lui permettrait, jusqu'à ce qu'il obtienne quelque chose pour sa circonscription ou pour ses électeurs qui n'en attendent pas moins de lui. Cela veut dire que personne ne peut se lever et refuser le consentement unanime. En vertu des articles 75A et 75B, un député ne peut intervenir dans la marche des travaux de la Chambre: pas un, ni même dix, vingt ou cinquante députés. Ce droit lui serait enlevé, car la majorité de la Chambre se prononcerait sur la mesure par voie de scrutin. Voilà ce à quoi on a renoncé et ce qui a été convenu.

Le premier ministre a fait un pas de plus avec l'article 75c. Les pourparlers entre les leaders de la Chambre et le président du Conseil privé ont abouti à certaines concessions. L'opposition officielle a elle aussi consenti à un certain nombre de concessions et d'accommodements. Nous avons proposé des compromis et je voudrais en parler pendant une minute ou deux.

Nous avons dit au gouvernement je n'y étais pas, mais je suis sûr que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a présenté cela soigneusement et dans le détail aux députés de tous les partis que, d'après nous, le débat en deuxième lecture est un débat de principe et que ce principe pourrait être énoncé et examiné en deux jours tout aussi bien qu'en quatre ou cinq. Nous avons admis que l'étape de la troisième lecture marque l'apogée de tout le processus et que lorsque les articles du bill ont déjà été votés, on pourrait le terminer en deux jours; toutefois, nous avons dit que cela ne saurait s'appliquer à l'étape du rapport.

Nous avons valorisé les comités de la Chambre et au lieu du comité plénier, nous avons maintenant l'étape du rapport. Je l'ai